

Description de la formation :

Une part importante de la médecine de l'enfant est assurée par les médecins généralistes qui sont aussi souvent les premiers sollicités avec les secteurs d'urgences pédiatriques. Ce phénomène est aggravé par la diminution du nombre et le vieillissement des pédiatres du secteur libéral.

Il existe une demande importante de formation complémentaire émanant de nos collègues généralistes en exercice. En effet, la formation initiale à la pédiatrie est réalisée lors du stage hospitalier obligatoire en pédiatrie pour les DCEM 3 et lors du semestre réalisé en pédiatrie et/ou obstétrique pour les internes. De nombreux médecins généralistes ressentent le besoin d'une formation complémentaire pour assurer la prise en charge des enfants qui leur sont confiés. Ce besoin est exprimé à la fois par des jeunes praticiens qui souhaitent compléter et optimiser leur formation initiale, mais aussi par des confrères plus âgés qui souhaitent une remise à jour de leurs connaissances.

Objectifs :

1 -

Porter un diagnostic clinique de différents tableaux habituels ou trompeurs chez l'enfant.

2 – Maîtriser la demande des examens complémentaires c'est-à-dire les hiérarchiser et les interpréter.

3 – Reconnaître une urgence pédiatrique et la traiter.

4 – Accompagner un enfant et sa famille dans la prise en charge de sa maladie, qu'elle soit aiguë ou chronique ; au sein de sa famille, à l'école, ou en vacances.

5 – Travailler en réseau avec les différents acteurs de la santé : hôpital, ville, PMI, institution

Durée :

1 an – Trois sessions d'une semaine sur l'année universitaire.

Programme :

- Cours interactif avec cas clinique : 26h

- Ateliers pratiques : 74h

Stage pratique : non

L'essentiel de l'enseignement (74h) est basé sur une organisation en atelier

avec :

1- Synthèse des attentes et des besoins, puis des ateliers avec une discussion, puis un temps de synthèse.

2- Selon le sujet, la démarche pédagogique pourra comporter : des jeux de rôles à partir de l'expérience pratique des médecins, des cas cliniques ... etc

Public concerné :

Sont autorisés à s'inscrire après accord du responsable d'enseignement :

- Médecin généraliste du secteur libéral ayant au moins 2 ans d'exercice

- Médecin de santé scolaire et de PMI ayant au moins 2 ans d'exercice

Nationalité : Médecins français, originaire de la CEE ou étranger.

Effectif minimum : 18

Effectif maxi : 24

Mode de sélection des candidats :

Les candidats sont sélectionnés sur examen de leur dossier

et soumis à l'avis de la Commission Pédagogique.

Les candidatures sont à adresser avant le 1er juin par courrier électronique et sous forme d'un CV accompagné d'une lettre de motivation au secrétariat du responsable du DIU :
oceane.cabot@chu-lyon.fr ou alain.lachaux@chu-lyon.fr

Le conseil pédagogique se réunira

dans les 15 jours suivant la date de clôture

du dépôt des candidatures

pour fixer la liste des 24 candidats sélectionnés pour participer à cet enseignement. Il rajoutera à cette liste les étudiants devant faire une 2^e année en raison de la non validation de modules pour raison médicale et établira aussi une liste complémentaire pour faire face à d'éventuels désistements. Les étudiants dont la candidature sera acceptée seront contactés par mail, un certificat attestant que leur candidature a été retenue pour le DIU leur sera fourni par courrier électronique. Ce certificat sera à joindre à leur dossier d'inscription à la faculté. Il est précisé que le courrier signalant l'accord sera

un courrier à en tête et signé. Il sera envoyé par mail aux étudiants en pièce jointe (il sera rappelé aux étudiants que les échanges par mails en tant que tels ne sont pas considérés comme preuve d'un accord officiel du responsable).

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à joindre obligatoirement au dossier d'inscription

Modalités d'accès :

Responsables pédagogiques :

Docteur Rémi DUCLOS-LORAS

remi.duclaux-loras@chu-lyon.fr

Secrétariat (renseignements pédagogiques, candidatures, programme) :

Océane CABOT

oceane.cabot@chu-lyon.fr

Renseignements administratifs :

Université Claude Bernard Lyon 1

Bureau des DU/DIU

8 avenue Rockefeller 69008 LYON

formation-diplomante3@univ-lyon1.fr

Modalités d'évaluation :

Compte tenu du caractère interactif de l'enseignement, celui-ci sera obligatoire.

Chaque module fera l'objet d'une validation notée sur 10.

Condition d'obtention du Diplôme :

-

Présence aux cours obligatoire

-

Obtention d'une note supérieure à 10/20 au cumul des notes obtenue à l'issue de l'évaluation réalisée à la fin de chaque module et à l'issue de l'enseignement théorique

Nombre de sessions annuelles : 1

En cas de force majeure (accident, grossesse...) et sous réserve de l'accord du conseil pédagogique, les acquisitions partielles peuvent être reportées sur l'année suivante avec nécessité d'une nouvelle inscription pour valider l'examen en 2 ans.

Modalités d'évaluation :

Compte tenu du caractère interactif de l'enseignement, celui-ci sera obligatoire.

Chaque module fera l'objet d'une validation notée sur 10.

Condition d'obtention du Diplôme :

-

Présence aux cours obligatoire

-

Obtention d'une note supérieure à 10/20 au cumul des notes obtenue à l'issue de l'évaluation réalisée à la fin de chaque module et à l'issue de l'enseignement théorique

Nombre de sessions annuelles : 1

En cas de force majeure (accident, grossesse...) et sous réserve de l'accord du conseil pédagogique, les acquisitions partielles peuvent être reportées sur l'année suivante avec nécessité d'une nouvelle inscription pour valider l'examen en 2 ans.

Session de la formation :

Date de début : 05/10/2026 Date de fin : 28/05/2027

Contacts :

Responsable(s) de la formation (informations pédagogiques) :

REMI DUCLAUX-LORAS : remi.duclaux-loras@univ-lyon1.fr , 04 72 35 70 50

Contact scolarité (inscription) :

Gestionnaire 3 : formation-diplomante3@univ-lyon1.fr

Contact formation continue et alternance (FOCAL) :

Gestionnaire 3 : formation-diplomante3@univ-lyon1.fr

Nombre d'heures de formation : 100h

| Poursuites d'études :

| Tarifs :

Si prise en charge individuelle : 1300 € par an

Si prise en charge employeur : 1300 € par an